



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant n° 1 au lot n° 2 « Charpente,
couverture, zinguerie » du marché de travaux pour la rénovation du
patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement du golf de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 3 mai 2024 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, et ses avenants,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 27 mars 2024 relative à l'attribution des lots n° 2 et 4 du marché de travaux pour la rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 2 « Charpente, couverture, zinguerie » à l'entreprise CONSTRUCTION ROBERT CASSAGNE pour un montant de 70 562,66 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du lot n° 2, les prestations demandées doivent être modifiées compte tenu de l'évolution des besoins,

VU la proposition de la SATEL en date du 18 octobre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux, attribué à l'entreprise CONSTRUCTION ROBERT CASSAGNE, dont le siège est situé BP 2 - 360 avenue du Marensin à LEON (40550) selon les caractéristiques suivantes :

• Objet de l'avenant :

- Nature des prestations à ne pas réaliser :** fourniture et pose d'une terrasse en lame de bois en pin traité classe 4, réfection des escaliers du hall d'entrée et d'accès aux étages au restaurant du golf

• Nature des prestations supplémentaires :

- Dépose, fourniture et pose d'une partie de la charpente en sapin traité classe 2
- Dépose, fourniture et pose d'une panne en sapin traité classe 2
- Fourniture, révision et pose de menuiseries au restaurant du golf (portes en bois et panneaux)
- Travaux de démolition de la cuisine existante, y compris la faïence, suivis de la fourniture et pose d'équipements de cuisine du restaurant du golf



- Travaux de réfection des gouttières en zinc des bâtiments A et B (côté Sud) et révision des portes en bois aux ateliers du golf

- **Montant de la plus-value financière : + 9 954,39 € HT**

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit avenant et à le notifier au titulaire du marché de travaux.

Fait à Mont-de-Marsan, le

29 OCT. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

XF-L

Xavier FORTINON